de cette comparaison nous amène à dire que la doctrine de l'*émanation* a pris naissance dans ces pays ensoleillés de l'Orient où le culte du feu était professé par divers peuples. De même que les astres nous envoient leur clarté, de même que le soleil fait rayonner sur nous sa lumière et sa chaleur, qui donnent la vie à notre terre et à ses habitants, de même, — selon les Orientaux partisans du sabéisme, qui, les premiers, ont émis avec quelque précision la théorie de l'*émanation*, — du sein de Dieu sort éternellement la substance des choses, sorte de fluide universel qui, plus ou moins pur, selon qu'il est plus ou moins loin de cette source inépuisable, engendre tous les êtres. Cette théorie, issue du culte des astres et du feu, eut pour résultat de faire substituer à ce culte la croyance supérieure à un principe invisible et infini, d'où sortent également de toute éternité deux autres principes, l'un, souverainement bon et adorable, représenté par la lumière, l'autre, méchant et détestable, représenté par les ténèbres, et qui engendrent à leur tour un nombre infini et successif d'espèces, d'êtres faits à leur image, qui composent l'ensemble de l'univers. Ce système d'*émanation*, déjà plus raffiné, est la religion de Zoroastre. Cependant nous ne sommes encore qu'à l'enfance du système. Peu à peu, la doctrine de Zoroastre se modifie et se montre plus abstraite. Il répugne aux esprits devenus plus philosophiques d'admettre que le mal et les ténèbres aient pu découler du principe premier, qui doit être l'infinie bonté et l'infinie lumière. Le principe de la lumière n'est plus l'*émanation* du principe premier, mais bien le principe premier lui-même. Du bien absolu, d'Ormuzd, dérivent tous les êtres et tous les attributs des êtres, l'intelligence, la force, la vie. Les ténèbres, le mal, Ahrimane, en un mot, ne sont plus qu'une négation, la négation de l'être même, la négation absolue, le néant. Ormuzd est l'être, Ahrimane le non-être.

Cette dernière théorie de l'*émanation* a été professée par plusieurs écoles philosophiques appartenant au paganisme, au judaïsme et au christianisme. Nous allons brièvement examiner les modifications diverses qu'elles lui ont fait subir. Disons cependant, auparavant, qu'en Egypte, bien avant la célèbre école d'Alexandrie, la doctrine de l'*émanation* fut professée et inscrite dans la mythologie populaire; c'est dire qu'elle fut très-peu métaphysique. Elle ne prit certainement pas naissance en Egypte même; elle y fut importée de la Perse, à la suite des conquêtes de Cambyse. Amoun, dans ce système, est le principe premier; de lui émanent deux principes éternels et contraires, Kneph, l'intelligence, et Athor, la matière. De la bouche de Kneph, de l'intelligence, sort le monde, et entre le monde et l'intelligence se trouve l'âme du monde, sorte d'*émanation* intermédiaire appelée Phtas, le génie du feu, dont le soleil est le symbole.

Le peuple juif était beaucoup trop personnel, beaucoup trop monothéiste pour prendre goût à cette théorie. D'ailleurs, pour qu'il ne l'acceptât pas, il suffisait qu'elle fût professée par ses voisins. Cependant, à la suite de la fameuse captivité des soixante-dix années, les doctrines de Zoroastre s'introduisirent quelque peu en Judée, et c'est à elles que nous devons probablement la kabbale ou cabale. Rien n'est plus contraire à l'esprit de l'Ancien Testament, à l'esprit même du peuple juif, ce qui explique le mystère que le kabbalistes faisaient de leur doctrine. Toute la doctrine de la kabbale peut se résumer en quelques mots. Elle enseigne l'existence d'un seul être se développant éternellement sous des formes diverses, et tirant de sa substance, par une suite infinie d'*émanations*, non-seulement l'univers avec tout ce qu'il contient, mais la force même qui l'a créé avec ses propres attributs. Cette doctrine est restée secrète jusqu'au XVe siècle, et l'on peut dire qu'elle n'a eu aucune influence sur les idées avant le moyen âge, où Raymond Lulle, Pic de La Mirandole, Paracelse, Van Helmont, Henri Morus la mirent en honneur.

Autre fut l'influence sur la philosophie des premiers siècles, de la doctrine du célèbre Juif Philon d'Alexandrie, qui s'efforça, en combinant les écrits de Platon et la Bible et en torturant le sens de ces deux ouvrages, d'y trouver le panthéisme et l'*émanation*. Dieu est pour Philon la lumière éternelle, intellectuelle et physique. Cette lumière, trop vive pour être contemplée, non-seulement par des yeux mortels, mais encore par elle-même, se réfléchit dans une image qui est le Logos, le Verbe, la Sagesse divine dont parle l'Ecriture. Cette image est la première *émanation* de Dieu, son Fils aîné, comme l'appelle Philon, ou encore le Logos intérieur, qui se manifeste par une seconde *émanation* appelée le Logos proféré, c'est-à-dire la Raison active. C'est à l'image du Logos intérieur que l'homme a été créé, c'est lui que Jacob a vu en songe, c'est lui qui a parlé à Moïse dans un buisson, etc. C'est le Logos proféré qui a parlé pour faire le monde. Le Logos proféré a engendré à son tour la puissance royale qui gouverne tous les êtres par la justice. Ces trois *émanations* procèdent de Dieu par un obscurcissement graduel de sa lumière, et, par des successions d'*émanations* de moins en moins pures, pénètrent tout l'univers. Dieu donc contient tout, et Philon ne craint pas de le dire, Dieu est le lieu universel, il est sa propre place, où il se renferme et se contient lui-même; enfin, de plus en plus catégorique, le philosophe alexandrin finit par dire : « Dieu est tout! » Tel est, en effet, le dernier mot du système de l'*émanation*.

Philon a servi de trait d'union entre l'Orient et l'Occident; il a appris l'*émanation* aux philosophes grecs qui ont formé l'école néoplatonicienne, et aux Pères de l'Eglise qui ont combattu cette doctrine dans l'intérêt de certains dogmes, sauf à s'en servir pour en démontrer certains autres, comme nous l'allons voir.

Pour se constituer en philosophie propre à satisfaire les esprits sérieux, le néoplatonisme, ce dernier et remarquable effort du paganisme vaincu, prit pour base de ses théories la doctrine de l'*émanation*. Plotin, le fondateur de cette école, arrangea Platon à sa manière, et traita la théologie païenne comme Philon avait traité la Bible, en lui donnant un sens continuellement allégorique. Il était impossible, sans cela, d'accommoder le vieux polythéisme à la théorie de l'*émanation*. Pour Plotin et pour ses disciples Porphyre, Jamblique et les autres, l'unité suprême, l'un innommable, incompréhensible et ineffable, produit l'intelligence immobile, première *émanation* d'où découle à son tour l'activité mobile, le démiurge, père de la nature. Ainsi, le démiurge explique et engendre la nature, l'intelligence domine le monde non sensible, le monde intelligible, les idées, et l'unité, supérieure à l'être et absolument incompréhensible, est le principe absolu d'où émanent tous les êtres par différents degrés et en formant une chaîne non interrompue de natures subordonnées les unes aux autres. L'*émanation* a lieu éternellement, sans commencement ni fin; sans cesse, de l'unité découle l'intelligence, comme, dit Plotin, la lumière découle du soleil. De l'intelligence découle l'activité, et ainsi de suite, fatalement, comme une conséquence découle d'un principe. L'unité est donc le principe premier, mais non le seul principe; chaque *émanation* est à la fois conséquence de celle qui la précède et principe de celle qui la suit; tout est principe, excepté le *dernier*, qui ne serait que conséquence; tout est conséquence, excepté le *premier*, qui est l'unité. L'unité est donc le seul absolu, puisque seule elle est principe de tout et qu'elle n'a pas de principe. Tout remonte vers l'unité par son principe et descend vers la multiplicité par ses effets. L'espace n'est rien; la matière descend dans les êtres en même temps que la forme, parce que chaque principe engendre au-dessous de lui de la multiplicité, c'est-à-dire de la matière, et de l'unité, c'est-à-dire la forme ou l'image du principe lui-même. La perfection absolue étant l'unité, l'imperfection augmente par la multiplicité; les *émanations* les plus éloignées de l'unité, les plus multiples, sont les plus imparfaites, les plus matérielles; la matière est la multiplicité même. Rien n'est donc hors de Dieu, ni espace ni matière. Nous concluons ici avec les néoplatoniciens, comme nous avons conclu avec Philon : Dieu est tout; tout est Dieu. Quelque obscur que puisse paraître le système de Plotin, il n'est que clarté en comparaison des mille développements que lui donne ce philosophe dans ses *Ennéades*, et des écrits bizarres des néoplatoniciens Porphyre, Jamblique, Proclus. Nous n'avons dû, pour le moment, qu'en dégager la théorie des *émanations*, clef de voûte de ce système; si cette exposition, que nous nous sommes efforcé de rendre le plus claire possible, est encore un peu ténébreuse, c'est au système lui-même qu'il faut s'en prendre.

Les sectes gnostiques s'efforcèrent d'introduire l'*émanation* dans le christianisme, comme l'avait fait Philon dans le judaïsme et les néoplatoniciens dans le paganisme. Dans toutes les religions, le problème capital consiste à expliquer comment un monde matériel peut être l'œuvre d'un être spirituel, ou, en d'autres termes, comment le fini est issu de l'infini. L'*émanation* parut aux gnostiques le moyen le plus satisfaisant, la Bible ne leur donnant aucune indication à ce sujet. A côté du problème cosmogonique s'en dressait un autre presque aussi ardu, celui de l'origine du mal dans le monde, étant donnée l'idée de la perfection absolue de Dieu. L'Ecriture n'entre pas dans un bien grand nombre de détails sur le diable, l'esprit du mal. Les gnostiques allèrent en chercher, pour répondre à cette grave question, dans le dualisme asiatique dont nous avons parlé, et qui est le père de l'*émanation*; mais les uns firent du mal un être personnel et actif, semblable à l'Ahrimane de Zoroastre, tandis que les autres, adoptant le système que nous avons indiqué à la suite de celui de Zoroastre, placèrent la cause du mal dans la matière inerte et chaotique. De là les deux grandes écoles gnostiques ayant pour principe commun l'*émanation : émanation* du sein de Dieu de toutes les substances spirituelles, dégénération progressive d'*émanation* en *émanation*, rédemption et retour de tous les êtres spirituels dans le sein de Dieu, mais différant entre elles par de nombreuses nuances de détail, et surtout par la dissidence que nous venons d'indiquer. (V., pour les détails du système gnostique d'*émanation*, les mots GNOSTICISME, DÉMIURGE, PLÉRÔME, etc.) Nous devons aussi nommer, avec les gnostiques, les manichéens, dont le chef, Manès, était un savant mage, nourri dans la doctrine de Zoroastre, avant sa conversion au christianisme. Il importa aussi dans cette religion le système des *émanations*. Cette secte, on le comprend, était à peine chrétienne, son chef se donnait pour le Paraclet promis par Jésus et dont les écrits devaient remplacer l'Evangile, parce qu'ils contenaient la révélation des mystères de l'univers. La révélation n'était pas fort inédite : c'était un mélange de mythologie chrétienne et de contes imaginés pour mettre le christianisme d'accord avec le dualisme et l'*émanation*.

Qui le croirait? les premiers écrivains chrétiens, les apologistes et les polémistes chrétiens, tout en fulminant contre les gnostiques et les manichéens, se servirent parfois de la doctrine de l'*émanation* pour expliquer aux hérétiques et aux païens le culte qu'ils rendaient à Jésus-Christ et la nature du Saint-Esprit. Forcés par leurs adversaires, qui leur reprochaient d'adorer un homme, à s'expliquer clairement sur Jésus-Christ, ils eurent recours à la théorie de l'*émanation*, s'appuyant pour cela sur le quatrième évangile, qui déclare que Jésus-Christ est le Logos, et ils appliquèrent à Jésus tout ce que dit Philon du Logos émané de l'absolu. Quelques Pères allèrent même jusqu'à professer la distinction philonienne du Logos intérieur et du Logos proféré, distinction qui leur servit à annoncer l'éternité de Jésus, en même temps que sa naissance comme manifestation divine à la création du monde. Avant la création, il existait dans le Père comme Logos intérieur, comme raison ou sagesse, et il émana réellement de lui alors comme parole créatrice; d'intérieur, il devint ainsi proféré. Justin Martyr, son disciple Tatien, et Théophile, évêque d'Antioche, enseignaient ainsi l'*émanation* dès le IIe siècle. Tertullien et beaucoup d'autres Pères latins adoptèrent aussi cette doctrine. Tertullien surtout professe la théorie de l'*émanation* sous une forme encore plus grossière que Justin et Théophile. « De Dieu, dit-il, est émané le Logos, comme le fruit de l'arbre, le fleuve de la source, le rayon du soleil. » C'est, on le voit, la même image que celle dont s'était servi Plotin. Il y a loin de cette doctrine à celle qui triompha à Nicée. Même opinion en ce qui concerne le Saint-Esprit et même image pour l'exprimer : Athénagore tient le Saint-Esprit pour « une *émanation* sortant de Dieu, ainsi que le rayon du soleil. » Ces Pères, dont on vante tant l'orthodoxie, n'étaient, on le voit, rien moins qu'orthodoxes. Pour eux, le Fils est une *émanation*, le Saint-Esprit une *émanation*; ils vont plus loin : Justin, Tatien, Tertullien et d'autres encore font de l'âme même une *émanation* de la substance divine. Saint Augustin combattit, il est vrai, cette opinion, qu'il disait conduire au manichéisme.

Nous trouvons, au moyen âge, parmi les scolastiques partisans de l'*émanation*, Albert le Grand, célèbre théologien et alchimiste qui, dans son énorme *Commentaire sur les Sentences* de Pierre Lombard, explique la création par l'*émanation*, tout en niant l'*émanation* des âmes, par la plus bizarre des inconséquences.

Nous croyons en avoir fini avec les principales sectes qui ont admis l'*émanation*. De tout ce que nous avons dit, il résulte assez clairement, pour que nous n'ayons pas à y insister, que cette théorie mène droit au panthéisme; qu'elle est même la forme la plus ordinaire du panthéisme, et qu'il faut se soucier aussi peu de la logique et du bon sens que l'ont fait certains Pères de l'Eglise, pour s'imaginer que l'on croit à un Dieu personnel quand on croit à l'*émanation*, à quelque degré que ce soit.

ÉMANCHE s. f. (é-man-che — du préf. *é*, et de *manche*). Blas. Pièce de l'écu formée de plusieurs pointes triangulaires mouvantes de l'un des bords ou de l'un des angles.

— **Encycl.** L'*émanche* n'a pas une position fixe. On en voit, mais rarement, en fasce, en bande et en barre. Quelquefois l'*émanche* a, comme l'*émanché*, des demi-pointes mouvantes des bords; mais elle n'occupe en largeur que trois parties des sept de la largeur de l'écu. On exprime la position et le nombre des pointes et des demi-pointes de l'*émanche* en blasonnant. Quelques auteurs, dit Grandmaison, distinguent deux sortes d'*émanches : l'émanche* proprement dite et l'*émanche mal déployée*. On entend par cette dernière une *émanche* dont les pointes ne suivent pas la direction ordinaire, c'est-à-dire qui, au lieu de mouvoir en ligne directe de l'un des bords de l'écu et à distances égales, se joignent ou s'écartent obliquement les unes des autres. Les exemples en sont très-rares.

L'*émanche* est, à ce qu'on croit, la représentation d'une dépouille enlevée à l'ennemi, *monica hostilis dissuta*. C'est, dit-on, une manche antique, large d'un côté, finissant en pointe de l'autre, qu'on suppose avoir été décousue et déployée lorsqu'elle a été enlevée. Quoi qu'il en soit, l'*émanche* est représentée par de longues pointes de deux émaux différents, pénétrant d'un émail dans l'autre. On spécifie non-seulement si l'*émanche* est posée en chef, en pointe, en bande, en barre, etc., mais aussi le nombre de pièces, c'est-à-dire, de dents ou pointes.

Voici les noms de quelques familles qui portent l'*émanche* dans leurs armes :

Thomasseau de Cursay : de sable à l'*émanche* d'argent de cinq pièces à la pointe de l'écu. — **Gantes**, en Artois : d'azur, à l'*émanche* de quatre pièces d'or, mouvante du chef. — **Quiqueran de Beaujeu**, en Languedoc : parti d'or et d'azur, à l'*émanche* de deux pièces de l'un en l'autre, mouvante du bas de l'écu. — **Gauthier**, en Lorraine : d'argent, à l'*émanche* de quatre pièces de gueules, mouvante du flanc sénestre. — **Austrude Hulli**, en Bourgogne, originaire d'Ecosse : de gueules, à l'*émanche* de quatre pièces d'argent, mouvante du bas de l'écu.

ÉMANCHÉ adj. m. (é-man-ché — rad. *émanche*). Blas. Se dit de l'écu quand il est couvert d'émanches de deux émaux alternés.

— **Encycl.** Nous allons donner la liste des principales familles dont l'écu présente ce caractère : **La Bellière de Dace** : *émanché* en fasce d'argent et de sable. — **Melot**, en Dauphiné : coupé, *émanché* de gueules et d'argent, les trois pointes *émanchées* de gueules, aboutées d'autant de roses abaissées. — **Berail**, en Guyenne et Gascogne : parti, *émanché* de gueules et d'argent. — **Assé**, dans l'Ile-de-France : *émanché* d'argent et de sable de huit pièces. — **Papus**, en Languedoc : *émanché* d'or et de gueules, coupé de sable, à l'aigle d'argent. — **Alnval**, en Picardie : d'argent, *émanché* de gueules, à la bande d'azur côtoyée de deux cotices du même brochant sur le tout, brisée d'une molette d'azur au côté sénestre. — **Landas**, en Flandre : *émanché* d'or et d'argent de dix pièces. — **Chazeron**, en Auvergne et Bourbonnais : d'or, au chef *émanché* de trois pointes d'azur. — **Du Roy**, en Guyenne et Gascogne : parti, *émanché* de gueules et d'argent, de six pièces et deux demies, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent entre six besants d'or, trois de chaque côté mal ordonnés. — **Bruysets**, en Bresse : parti, *émanché* d'or et d'azur de trois pièces à trois besants d'or en pointe, au chef d'argent, à trois bouteroles de gueules. — **La Teissonnière**, en Bourgogne : parti, *émanché* de cinq pièces et une demie d'or sur gueules. — **Lambert**, à Paris : coupé, *émanché* de trois pièces de gueules, sur deux et deux demi-pièces d'argent. — **Abon**, en Dauphiné : fascé, *émanché* d'or et d'azur de huit pièces, les pointes arrondies. — **Hurault**, en Barrois : de gueules, à l'écusson d'or, au chef parti *émanché* de quatre pièces, et une demie du même sur azur. — **Le Lyeur de La Val**, en Champagne : d'or, à la croix *émanchée* de trois pièces et deux demies d'argent sur gueules, cantonnée de quatre têtes de léopard d'azur. — **D'Argicourt**, en Picardie : d'or, au lion de gueules, à trois chevrons *émanchés* d'azur et d'argent. — **Vaudrey**, en Franche-Comté : de gueules, *émanché* d'argent de deux pièces. — **Chissey**, en Franche-Comté : d'argent, au chef *émanché* de sable, chargé de trois quintefeuilles d'or. — **Malleville** : d'azur, au chef *émanché* d'argent, chargé d'un lionceau de gueules. — **Vernois**, en Franche-Comté : de gueules, *émanché* de deux pièces d'or. — **Groson**, en Franche-Comté : d'azur, *émanché* d'or de deux pièces. — **Hotman**, dans l'Ile-de-France : parti, *émanché* d'argent et de gueules. — **Valat**, en Languedoc : *émanché* de gueules sur or, d'une pièce et deux demies. — **Du Bois de Courceriers**, dans le Maine : *émanché* d'argent et de sable, du chef à la pointe. — **Baillescourt**, en Artois : parti, *émanché* d'argent et de gueules. — **Fougères**, en Berry : d'or, au chef *émanché* de gueules de trois pièces. — **Montgesoie**, en Franche-Comté : de gueules, au chef d'or, *émanché* de quatre pièces recroisettées. — **Occors**, en Franche-Comté : de gueules, au chef d'or, *émanché* de trois pièces. — **Du Puis**, en Champagne : d'azur, au chef *émanché* d'or. — **Choisy**, en Champagne : d'azur, au chef *émanché* d'or. — **Rabeau**, dans l'Orléanais : d'or, au chef *émanché* d'azur. — **Lambert**, en Angoumois : coupé, *émanché* de trois pièces de gueules sur deux et deux demi-pièces d'argent.

La ville de **Castres**, en Languedoc : d'argent, à quatre *émanchés* de gueules, mouvant du flanc sénestre de l'écu, au chef de France.

ÉMANCIPATEUR, TRICE adj. (é-man-si-pa-teur, tri-se — rad. *émanciper*). Qui est propre à émanciper, qui émancipe : *A Gênes, l'autorité a saisi une circulaire de la Société* ÉMANCIPATRICE *excitant à la guerre civile.* (L. Lavedan.)

— Substantiv. Personne ou être personnifié qui émancipe : *L'amour a été le principal* ÉMANCIPATEUR *du genre humain.* (P. Leroux.) *Prométhée a été l'*ÉMANCIPATEUR *primitif, et toute énergie libre a procédé de lui.* (Michelet.)

ÉMANCIPATION s. f. (é-man-si-pa-si-on — lat. *emancipatio*; de *emancipare*, émanciper). Jurispr. Acte légal qui confère à un mineur le droit de faire des actes d'administration; état du mineur émancipé ou de toute personne affranchie de tutelle : *L'*ÉMANCIPATION *d'un mineur. L'*ÉMANCIPATION *suit de droit la majorité. Aussitôt que l'*ÉMANCIPATION *du mineur est prononcée, le conseil de famille lui nomme un curateur.* (Teulet.) *Dans certains cas, l'*ÉMANCIPATION *peut être révoquée.* (Bouillet.) ‖ Chez les Romains, Acte par lequel un père affranchissait son fils de la puissance paternelle à laquelle celui-ci était soumis par les lois même après la majorité; acte par lequel un maître affranchissait son esclave : *Un père accomplissait l'*ÉMANCIPATION *de son fils en le vendant fictivement trois fois, le rachetant et le mettant enfin en liberté, selon les formules usitées pour l'affranchissement des esclaves.* (Complém. de l'Acad.) *Chez les Romains, l'*ÉMANCIPATION *était un acte qui conférait à un esclave ou à un enfant le droit d'homme libre.* (Bouillet.)

— Fig. Affranchissement, suppression d'un lien, d'une entrave : *Les âges de la tutelle sont passés, les âges de l'*ÉMANCIPATION *commencent.* (Ballanche.) *C'est par le mariage, l'égalité dans l'amour, que l'*ÉMANCIPATION *des femmes aura lieu véritablement.* (P. Leroux.) *L'*ÉMANCIPATION *de l'esprit humain a été, dans la Réforme, un fait plus qu'un principe, un résultat plus qu'une intention.* (Guizot.) *Le bien ne peut être émancipé sans entraîner à sa suite une certaine* ÉMANCIPATION *du mal.* (Montalemb.) *La condition de l'*ÉMANCIPATION *de l'Eglise, c'est l'*ÉMANCIPATION *de toutes les forces intellectuelles et morales.* (J. Simon.)

— Féod. *Emancipation des gens de mainmorte*, Concession de toutes les franchises des hommes libres faite par les seigneurs à leurs serfs.

— Hist. ecclés. Etat d'un religieux promu à une dignité qui l'affranchissait de l'obéissance due à ses supérieurs. ‖ Etat des monastères que le pape avait exemptés de la juridiction de l'ordinaire. ‖ *Lettre d'émancipation*, Lettre qui déliait un abbé nommé évêque de tout engagement envers sa communauté, ou un religieux promu à une abbaye du serment d'obéissance à son abbé.

— **Encycl.** Jurispr. V. MINORITÉ.

ÉMANCIPÉ, ÉE (é-man-si-pé) part. passé du v. Emanciper. Qui n'est plus sous la puissance de son père, de sa mère ou de son tuteur : *Un mineur est* ÉMANCIPÉ *de plein droit par le mariage.* (Acad.)

— Fig. Affranchi, rendu libre, dégagé de quelque entrave : *L'homme est faible quand il est dépendant, et il est* ÉMANCIPÉ *avant que d'être robuste.* (J.-J. Rouss.) *Sans notre or, nos vaisseaux et nos soldats, le nouveau monde serait-il aujourd'hui* ÉMANCIPÉ? (Malesherbes.) *La philosophie est* ÉMANCIPÉE; *elle perdrait plus en demandant qu'elle ne gagnerait en obtenant.* (E. Bersot.) *Les peuples chez lesquels la parole est* ÉMANCIPÉE *sont faits pour servir d'organe à tous et plaider les uns pour les autres.* (E. Quinet.)

— Fam. Qui se donne des libertés, qui sort des règles ordinaires de la retenue : *Une jeune fille trop* ÉMANCIPÉE.

— Substantiv. Personne émancipée : *On devrait distinguer les femmes en deux classes : les jouvencelles au-dessous de dix-huit ans, et les* ÉMANCIPÉES *au-dessus de dix-huit ans.* (Fourier.)

ÉMANCIPER v. a. ou tr. (é-man-si-pé — latin *emancipare*; de *e*, de, et *mancipare*, vendre par le mode solennel de la *mancipation*. L'*émancipation* était ainsi dite en droit romain, parce qu'elle avait lieu par trois *mancipations* fictives qui épuisaient la puissance paternelle. *Mancipatio* dérive de *manceps*, acquéreur, adjudicataire, composé lui-même de *manus*, main, et *capere*, prendre; l'adjudicataire était ainsi désigné comme celui qui prend avec la main. Cet emploi de la main pour confirmer un contrat est usité partout avec des procédés divers. Plusieurs expressions s'y rattachent dans les langues aryennes, et quelques-unes indiquent encore le mode employé, en s'accordant parfois pour les termes. Les composés sanscrits *karagraha, pânigraha*, s'appliquent plus spécialement, dit M. Pictet, à l'engagement nuptial et n'expriment que l'action de saisir la main. Le zend *zasta marstô*, le toucher de la main, désigne, dans le *Vendidad*, le second des modes de contrat, et Diodore nous apprend qu'il était en usage chez les Perses. Comparez le persan *zast dâdan*, donner la main, pour dire conclure un marché. Le grec *enguê*, fiançailles et aussi caution, pacte, contrat, d'où *enguêtê*, fiancée, semble se lier, comme *enguos*, garant, et *engus*, proche, près de, à un ancien nom de la main, *angu*, conservé seulement peut-être dans le sanscrit *angushtha*, pouce, c'est-à-dire qui se tient sur la main. Comparez le sanscrit *anga*, membre. Grimm indique, comme se rapportant à la même coutume, les termes germaniques suivants : l'ancien allemand *hantprutto*, contrat, de *prettan*, serrer; le scandinave *handfesting, handsal, handaband*, et l'allemand moderne *handschlag*, littéralement l'action de frapper sur la main, comme on disait en vieux français *férir la paume, palmoier* le marché. A l'ancien slave *raca*, main, se lient également *obracati*, vouer, *poracati*, accorder. Comparez le polonais *poreka* et *zareka*, caution, garant; le russe *poruka*, l'illyrien *poruk*, etc. D'autres expressions, sans renfermer le nom de la main, paraissent le sous-entendre, comme le grec *sumballein*, littéralement *conjicere*, jeter ensemble, sous-entendu les mains, et le latin *contrahere*, serrer. Le sanscrit *sandhâ, sandhâna, sandhi*, pacte, etc., de *sam* et de *dha*, mettre ensemble, peut avoir signifié dans l'origine joindre les mains. Le grec *sunthêkê, sunthêma, sunthesis*, contrat, offre identiquement les mêmes éléments de composition, et le lithuanien *samdyti*, convenir d'un bail, louer, *samdas*, bail, location, est également identique au sanscrit. Un sens primitif analogue, dit encore M. Pictet, peut se conjecturer pour l'anglo-saxon *thinc, thing, gething*, ancien allemand *dinch, ding, geding*, pacte, stipulation; *dingôn, gadingôn*, faire un pacte, etc., si l'on compare l'irlandais *tuinge*, serment, cymrique *tyngu*, jurer, *twng, tyngad*, serment obligatoire, etc., et si l'on admet une affinité très-probable avec le latin *tangere* et le sanscrit *tang*, toucher, serrer). Jurispr. Soustraire à l'autorité des parents ou à celle du tuteur; mettre en état de faire les actes d'administration généralement réservés aux personnes majeures : EMANCIPER *un mineur. Le père de famille* ÉMANCIPAIT *son fils en lui donnant un soufflet.* (Michelet.)

> La loi nous *émancipe*, et jamais la nature.
> FAVART.

— Fig. Rendre libre, affranchir de quelque entrave : EMANCIPER *le peuple, les esprits, la pensée. Descartes* ÉMANCIPA *la philosophie du joug de la théologie.* (St-Marc Gir.) *Tout ce qui tend à* ÉMANCIPER *les citoyens est contraire à l'institution monarchique.* (Vacherot.) *Le progrès, après* AVOIR ÉMANCIPÉ *l'esclave, après* AVOIR ÉMANCIPÉ *le serf, travaille encore éperdument à* ÉMANCIPER *le prolétaire.* (E. Pelletan.)

S'émanciper v. pr. Etre émancipé : *Les enfants naturels peuvent aussi* S'ÉMANCIPER, *quand ils sont reconnus.*

— Fig. Etre affranchi, s'affranchir de quelque entrave : *L'esprit humain ne* S'EST ÉMANCIPÉ *qu'à la fin du moyen âge, après avoir reconnu le tort qui avait été fait au monde réel par l'Eglise.* (Hégel.) *Au* XVIe *siècle, le jugement et la réflexion* S'ÉTAIENT ÉMANCIPÉS. (Barante.) *C'est par l'économie que le peuple* S'EST *successivement* ÉMANCIPÉ. (E. de Gir.)

— Fam. Prendre des libertés, sortir des bornes de la bienséance, de la retenue : S'ÉMANCIPER *avec les dames. Les Français ont cela de mauvais, qu'ils* S'ÉMANCIPENT *un peu trop, et s'attachent en étourdis à conter des fleurettes à toutes celles qu'ils rencontrent.* (Mol.)

> . . . Lorsque le cœur veut *s'émanciper* parfois,
> La raison aussitôt lui donne sur les doigts.
> REGNARD.

— *S'émanciper à*, Faire, dire en s'émancipant, s'oublier jusqu'à :

> . . . Non, il faut qu'il ait le salaire
> Des mots où tout à l'heure il *s'est émancipé*.
> MOLIÈRE.

ÉMANDIBULÉ, ÉE adj. (é-man-di-bu-lé — de *é*, préf. privat., et de *mandibule*). Zool. Qui est dépourvu de mâchoires ou de mandibules. ‖ Se dit surtout des insectes.

ÉMANÉ, ÉE (é-ma-né) part. passé du v. Emaner. Exhalé, détaché par évaporation : *Parfum* ÉMANÉ *d'une substance. Lumière* ÉMANÉE *du soleil. Exhalaisons* ÉMANÉES *des marais.*

— Fig. Né, issu, produit, émis, résultant : *L'histoire d'un animal sauvage est bornée à un petit nombre de faits* ÉMANÉS *de la simple nature.* (Buff.) *La charité est une vertu chrétienne directement* ÉMANÉE *de l'Eternel.* (Chateaub.) EMANÉE *de la nature et de la raison, la morale est la science mère des devoirs et des vertus de l'homme.* (S. Dubay.) *L'esprit humain est un rayon* ÉMANÉ *du sein de la suprême intelligence.* (Libes.) *Le testament est le triomphe de la volonté librement* ÉMANÉE *d'une âme immortelle.* (Troplong.) *Toute la morale est* ÉMANÉE *de Dieu.* (J. Droz.)

> Oui, Mitrane, en secret l'ordre *émané* du trône
> Remet entre tes bras Arzace à Babylone.
> VOLTAIRE.

ÉMANER v. n. ou intr. (é-ma-né — du préf. lat. *e*, et de *manare*, couler). Se détacher, s'exhaler des corps : *Dans le système de Newton, on suppose que la lumière* ÉMANE *du soleil.*

> Tout revit et palpite au baiser du soleil;
> C'est de lui qu'ici-bas toute splendeur *émane*.
> TH. DE BANVILLE.

> J'aurai la molle ottomane
> Dont *émane*
> Un parfum qui fait aimer.
> V. HUGO.

— Fig. Procéder, tirer son origine : *Un acte qui* ÉMANE *de l'autorité souveraine. Le Verbe* ÉMANE *du Père éternel, et le Saint-Esprit* ÉMANE *du Père et du Fils.* (Acad.) *Tout mal a pour racine quelque erreur, comme tout bien* ÉMANE *de quelque vérité.* (B. de St-P.) *La liberté* ÉMANE *de Dieu, qui livra l'homme à son franc arbitre.* (Chateaub.) *Toute existence* ÉMANE *de l'Etre éternel.* (Lamenn.) *Paracelse faisait tout* ÉMANER *de la volonté et de la puissance de Dieu.* (Brachet.) *La flatterie n'*ÉMANE *jamais des grandes âmes.* (Balz.) *La force des choses* ÉMANE *de la divinité.* (J. Droz.) *L'amour, même le plus pur,* ÉMANE *des sens.* (Laténa.) *Il arrive maintes fois que des mots différents en apparence* ÉMANENT *cependant de radicaux identiques.* (E. Littré.)

> Et le droit d'opprimer n'*émane* pas des cieux.
> SAURIN.

— Syn. **Émaner, découler, dériver**, etc. V. DÉCOULER.

ÉMANISTE s. m. (é-ma-ni-ste — rad. *émaner*). Philos. Partisan du système des émanations : *Le système des* ÉMANISTES *supposa que tous les êtres, les bons et les mauvais génies, étaient émanés d'un Dieu suprême.* (Malte-Brun.)

ÉMANSEUR s. m. (é-man-seur — lat. *emansor*, même sens). Antiq. rom. Soldat resté hors du camp ou du quartier plus longtemps qu'on ne le lui avait permis.

ÉMANSION s. f. (é-man-si-on — lat. *emansio*; de *e*, hors de, et de *mansio*, demeure). Antiq. rom. Délit du soldat qui s'absentait du camp ou de son quartier sans permission, ou qui en restait plus longtemps éloigné que ses chefs ne le lui avaient permis.

ÉMANUÉ, ÉE adj. (é-ma-nu-é — du lat. *e*, préf. privat.; *manus*, main). Mamm. Qui n'a pas de mains. ‖ Peu usité.

— s. m. pl. Famille de mammifères qui n'ont pas de mains. ‖ Peu usité.

EMANUEL, comté des Etats-Unis, dans la Géorgie. Superficie, 28 myriam. carrés environ; 7,500 hab.; ch.-l. Swainsborough. Il est arrosé par l'Ogeechee, le Pendletons-Creek, le Great-Ohoopee et le Cannouchee-River. Sol plat, sablonneux et peu fertile; grandes plantations de pins. Principaux produits : bois de construction, coton, maïs, avoine, patates. Ce comté, organisé en 1812, a été ainsi nommé en l'honneur de David Emanuel, qui était à cette époque président du Sénat de Géorgie.

EMANUEL, nom de divers princes et écrivains. V. EMMANUEL.

EMANUELE (Pietro), chimiste et mathématicien italien, né en Sicile, mort en 1669. Il entra dans les ordres, se fixa à Palerme et s'y livra à des études scientifiques. Emanuele avait la prétention de pouvoir tirer de l'or de tous les métaux, ce qui donne une médiocre idée de son savoir en chimie. On lui doit, entre autres ouvrages : *Lettera in difesa d'un problema geometrico risoluto; De triangulis, etc.*

EMANUELE (Fra Como), peintre italien, né à Côme en 1625, mort à Rome en 1701. Il apprit la peinture dans sa ville natale, puis sous la direction de Silla de Messine, et entra dans l'ordre des mineurs réformés. La ville de Côme possède deux tableaux de cet artiste : une *Cène*, ouvrage médiocre, et une *Piété au milieu de plusieurs saints*, tableau d'un grand style.

ÉMARGÉ, ÉE (é-mar-jé) part. passé du v. Emarger. Dont on a rogné les marges : *Estampe* ÉMARGÉE.

— Acquitté, libéré, soldé par une note en marge : *Compte* ÉMARGÉ. *Noms* ÉMARGÉS *sur une liste de votants.*

ÉMARGEMENT s. m. (é-mar-je-man — rad. *émarger*). Action d'émarger : EMARGEMENT *d'un compte, d'un état, d'un mémoire.*

— Par ext. Payement d'un traitement : *L'*ÉMARGEMENT *est le plus sûr moyen de corruption.*

— *Feuille, état d'émargement*, Feuille sur laquelle on établit le compte des employés et que chacun d'eux signe en marge en touchant son traitement : *Faites donc de l'éloquence à des gens qui tiennent déjà la plume levée sur la* FEUILLE D'ÉMARGEMENT! (Cormen.) *Le ministre, sur l'*ÉTAT D'ÉMARGEMENT, *est bien le premier commis de son administration; mais il en est le dernier en réalité.* (E. de Gir.)

— **Encycl.** Dans la pratique administrative, on appelle *émargement* une signature, une quittance donnée en marge d'un état de payement par la personne ou les personnes qui doivent toucher les sommes énoncées dans ledit état, quels que soient leurs appointements et leur grade. En France, tous les employés du gouvernement émargent chaque mois, c'est-à-dire qu'ils apposent leur signature sur une feuille indiquant le chiffre de leur traitement, la retenue qu'ils subissent pour la retraite, enfin la somme nette qu'ils ont à toucher. Malgré la loi du 28 avril 1816, il est des signatures qui figurent à la fois sur plusieurs des états produits à la Cour des comptes par divers ministères, et le simple examen du budget détaillé de la France accuse des cumuls dont quelques-uns atteignent et même dépassent le chiffre de 200,000 fr. V. CUMUL.

ÉMARGER v. a. ou tr. (é-mar-jé — de *é*, préf. privat., et de *marge*). Couper les marges de : EMARGER *une estampe.*

— Comptab. Acquitter par une note en marge : EMARGER *un compte, un état.*

— Par ext. Biffer, supprimer par une note ou un signe fait en marge : EMARGER *les noms de ceux qui ont voté.*

— Absol. : *Oublier d'*ÉMARGER.

> *Emargez* au compas, à l'équerre, à la règle.
> LESNÉ.

— Fam. Toucher un traitement : *Le jour où ils* ÉMARGENT *est une belle journée pour les surnuméraires.* (Balz.) *Quoi! ce n'est pas le professeur qui professe? — Jamais. — Que fait-il? — Il* ÉMARGE. *— Qu'entendez-vous par là? — Il touche son traitement.* (A. Karr.)

ÉMARGINATIROSTRE adj. (é-mar-ji-na-ti-ro-stre — du lat. *emarginatus*, échancré; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec échancré.

— s. m. pl. Groupe d'oiseaux à bec échancré. Syn. de CRÉNIROSTRES.

ÉMARGINATURE s. f. (é-mar-gi-na-tu-re — du lat. *emarginatus*, échancré). Bot. Echancrure terminale d'un organe, légère et superficielle.

ÉMARGINÉ, ÉE adj. (é-mar-ji-né — lat. *emarginatus*, échancré). Hist. nat. Se dit des organes qui présentent un sinus arrondi et peu profond. ‖ Syn. d'ÉCHANCRÉ.

ÉMARGINULE s. f. (é-mar-ji-nu-le — dimin. de *émarginé*). Moll. Sous-genre de fissurelle caractérisé par une échancrure au bord antérieur du manteau et de la coquille, au lieu d'un trou.

— **Encycl.** Les *émarginules* sont des mollusques gastéropodes, à coquille conique, patelliforme, symétrique, à sommet incliné en arrière et ayant une fissure ou fente sur le bord antérieur. Cette coquille est le plus souvent blanche et diaphane, ornée d'un réseau de côtes et de stries; la fente qui divise le bord antérieur est parfaitement symétrique et plus ou moins profonde, suivant les espèces; quelquefois elle est réduite à une simple dépression. L'animal, qui ressemble beaucoup à celui des fissurelles, a le manteau fendu en avant; le pied ovalaire, épais; la tête grosse, prolongée en trompe; deux tentacules coniques, portés sur des pédicules à la base desquels se trouvent les yeux; les branchies en nombre pair et symétriques; l'anus débouchant au sommet de la fissure; le pourtour intérieur du pied muni d'une rangée de tentacules semblables à ceux des fissurelles. Les *émarginules* vivent dans la mer, près des côtes et à de très-petites profondeurs; elles se cachent sous les pierres, dans les fissures des rochers ou entre les racines des plantes marines. Lorsque l'animal marche, le pied se prolonge en arrière, et dépasse la coquille. Dans plusieurs espèces, on voit sortir, au sommet de la fente, un petit tube charnu, contourné en spirale, qui sert à porter l'eau sur les branchies. On connaît d'assez nombreuses espèces d'*émarginules*, répandues dans presque toutes les mers. L'espèce type habite la Méditerranée. Plusieurs sont fossiles, la plupart disséminées dans les terrains tertiaires; mais quelques-unes se trouvent dans la formation crétacée.

ÉMASCULATEUR s. m. (é-ma-sku-la-teur — du lat. *e*, préf. privat.; *masculus*, mâle). Celui qui châtre un homme ou un animal mâle.

ÉMASCULATION s. f. (é-ma-sku-la-si-on — du lat. *e*, préf. privat.; *masculus*, mâle). Action de châtrer un homme ou un animal mâle : *L'avortement et l'*ÉMASCULATION, *consacrés jadis par la religion et les mœurs, règnent encore en Orient et chez tous les barbares.* (Proudh.)

— Fig. Enervation, affaiblissement, abâtardissement : *Quel art est plus propre à produire l'*ÉMASCULATION *morale que la musique?* (E. Montégu.)

ÉMASCULÉ, ÉE (é-ma-sku-lé) part. passé du v. Emasculer. Qui a subi la castration, en parlant d'un homme ou d'un animal mâle : *Animal* ÉMASCULÉ.

— Fig. Affaibli, énervé, abâtardi : *La France* ÉMASCULÉE *et domptée.* (Proudh.)

ÉMASCULER v. a. ou tr. (é-ma-sku-lé — du lat. *e*, préf. priv.; *masculus*, mâle). Priver des attributs de la virilité; châtrer, en parlant d'un animal mâle : EMASCULER *un enfant, un animal.*

— Fig. Affaiblir, énerver, abâtardir : *Mutiler l'âme d'un peuple,* ÉMASCULER *son intelligence, qu'y a-t-il de plus honteux, de plus horrible, de plus impie?* (Th. Gaut.)

EMATH, ville de la Célésyrie. V. EMÈSE.

EMATHIE (*Æmathia*), province de l'ancienne Macédoine, comprise entre l'Erigon au N., la Lyncestide à l'O., l'Haliacmon au S., à l'E. la Mygdonie, dont elle était séparée par l'Axius. Le ch.-lieu était Æges ou Edesse. Son territoire forme actuellement une grande partie du pachalik de Monastir.

ÉMATHIEN, IENNE s. et adj. (é-ma-ti-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de l'Emathie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* EMATHIENS. *Le peuple* ÉMATHIEN.

— Par ext. Se dit quelquefois de la Macédoine entière.

— Poétiq. *Champs émathiens*, Plaine de Philippes. ‖ Macédoine.

ÉMATHION s. m. (é-ma-ti-on — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la tribu des eucnémides, comprenant six espèces, qui habitent les régions chaudes de l'Amérique : *Les* ÉMATHIONS *se divisent en deux groupes.* (Duponchel.)

EMATHION, fils de Tithon et de l'Aurore, se livra à toutes sortes de brigandages et fut tué par Hercule. Il régna sur le pays connu depuis sous le nom d'Emathie. — On désigne aussi sous ce nom un vieillard qui fut tué par Chromis dans le combat qui eut lieu à la cour de Céphée à l'occasion du mariage de Persée et d'Andromède.

ÉMAYER v. a. ou tr. (é-ma-ié). Syn. d'ESMAIER.

ÉMAYOLER v. a. ou tr. (é-ma-io-lé — du préf. *é*, et de *mai*). Offrir un mai à :

> Pour ce vous veux, madame, *émayoler*,
> Au lieu d'un may, d'un loyal cœur que j'ay
> FROISSARD.

‖ Vieux mot.

EMBA, fleuve de la Russie d'Asie, prend sa source sur le versant méridional des monts Monghodjar, dans le Turkestan, arrose le territoire des Kirghis, traverse ces steppes en coulant du N.-E. au S.-O. et se jette dans la mer Caspienne, à l'E. des bouches du fleuve Oural, après un cours de 600 kilom.

L'Emba est rapide et coule sur un fond vaseux ; ses eaux sont très-poissonneuses dans son cours inférieur, ce qui attire annuellement dans ce fleuve 1,200 à 1,500 barques de pêcheurs d'Astrakhan. Ses bords sont généralement fertiles.

EMBABÈH, village de la basse Egypte, sur la rive gauche du Nil, en face de Boulaq, port et faubourg du Caire. Ce village vit, le 21 juillet 1798, le dernier acte du grand drame militaire connu sous le nom de bataille des Pyramides.

EMBABILLÉ, ÉE adj. (an-ba-bi-lé ; *ll* mil. — de *en*, et de *babil*). Pop. Bavard, mauvaise langue ; *Je la trouve trop* EMBABILLÉE.

EMBABOUINÉ, ÉE (an-ba-bou-i-né) part. passé du v. Embabouiner. Engagé par des cajoleries à faire quelque chose ; *Homme* EMBABOUINÉ *par les caresses d'une femme.* ‖ A signifié Follement épris, coiffé ; *Julien l'Apostat était aussi* EMBABOUINÉ *de la science divinatrice, et donnait autorité à toutes sortes de pronostics.* (Montaigne.)

— Mar. Engagé dans des écueils : *Navire* EMBABOUINÉ.

EMBABOUINER v. a. ou tr. (an-ba-bou-i-né — de *en* et de *babouin*). Fam. Amener, décider par des cajoleries à quelque chose qu'on ne voulait pas faire : EMBABOUINER *son mari. Ils* EMBABOUINÈRENT *le pauvre duc de Sully, qui s'en repentit bien après qu'il n'en fut plus temps.* (St-Sim.)

S'**embabouiner** v. pr. Se laisser attraper par des cajoleries : *N'allez pas vous* EMBABOUINER *aux agaceries de cette femme.*

— Mar. En parlant d'un navire, S'enfoncer dans des parages semés d'écueils ou de bas-fonds.

— Syn. **Embabouiner, abuser, amuser, attraper, décevoir, donner le change, duper, enjôler, en imposer, leurrer, surprendre, tromper.** V. ABUSER.

EMBACA ou **EMBAKA**, établissement portugais, dans le S.-O. de l'Afrique, faisant partie de la capitainerie générale d'Angola, à 320 kilom. E. de Saint-Paul-de-Loanda. Commerce d'ivoire et de poudre d'or.

EMBACH, rivière de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Livonie, prend sa source à 6 kilom. O. du Pelin, traverse le lac de Wirzerw, arrose Dorpat, et, après un cours de 130 kilom., se jette dans le lac Péipous. L'Embach est navigable depuis Dorpat jusqu'au Péipous ; mais, au-dessus de Dorpat, elle ne porte que de petits bateaux.

EMBÂCLE s. m. (an-bâ-kle — de *en* et de *bâcler*). P. et chauss. Amoncellement de glaçons qui, au moment d'une débâcle, forment une espèce de barrage dans un cours d'eau. ‖ Embarras produit dans un cours d'eau par une cause quelconque.

EMBADE s. m. (an-ba-de — gr. *embation*, dimin. de *embas*, chaussure ; formé de *en*, dans, et de *baind*, je marche). Antiq. gr. Chaussure qui allait également bien aux deux pieds. ‖ Chaussure des acteurs. ‖ On dit aussi EMBATE.

EMBAGUÉ, ÉE (an-ba-ghé) part. passé du v. Embaguer : *Doigts* EMBAGUÉS. *Femme* EMBAGUÉE.

EMBAGUER v. a. ou tr. (an-ba-ghé — de *en* et de *bague*). Mettre une bague, des bagues à : *On est contenté de laisser emboucler, enchainer ou* EMBAGUER *sa femme, sans faire semblant d'en voir rien.* (H. Estienne.) ‖ Vieux mot.

EMBÂILLONNÉ, ÉE (an-bâ-ll-o-né ; *ll* mll.) part. passé du v. Embâillonner. A qui l'on a mis un bâillon : *Personne* EMBÂILLONNÉE.

EMBÂILLONNER v. a. ou tr. (an-bâ-ll-o-né ; *ll* mll. — de *en* et de *bâillon*). Mettre un bâillon à : EMBÂILLONNER *quelqu'un.* ‖ On dit plus ordinairement BÂILLONNER.

EMBALAGE s. m. (an-ba-la-je — rad. *emballer*). Art ou action d'emballer ; résultat de cette action : *De nos jours, l'art de l'*EMBALLAGE *a fait beaucoup de progrès.* ‖ Ce que l'on dépense pour faire emballer certains objets : *J'ai payé 20 fr. d'*EMBALLAGE.

— *Toile d'emballage*, Toile grossière, tissée à larges mailles, dont on enveloppe les objets que l'on emballe.

— **Antonyme.** Déballage.

— **Encycl.** L'*emballage* est une industrie propre aux grandes villes, où les déménagements, les voyages, les envois sont fréquents. Dans les usines et les fabriques, l'*emballage* tient parfois une grande place, suivant la nature des objets fabriqués ; mais ce sont des employés de l'établissement qui en sont chargés. La mise en balle ou en caisse, et la confection des caisses propres à cet office, constituent l'*emballage*. Le bois dont on se sert pour cet usage est du bois blanc, sapin ou peuplier, tantôt en voliges, quand l'*emballage* nécessite des caisses pleines, c'est-à-dire dont les planches sont jointes sans laisser de jour ; tantôt en branche sciée, quand les caisses sont à claire-voie. Dans l'un comme dans l'autre cas, la façon de construire ces caisses est la même. On cloue le fond sur les quatre côtés, puis on place sur les angles de ces côtés des barres d'appui posées de manière à tenir le bord du fond et à former un croisement de clous, ce qui rend les caisses très-solides. On ajoute encore à leur solidité en plaçant d'autres barres d'appui sur la largeur des côtés, pour que les planches ne puissent céder à une pression. Ces caisses réunissent ainsi la résistance nécessaire au transport, et la légèreté utile pour l'économie. Un emballeur établit une caisse de ce genre en un clin d'œil.

Quand les objets emballés doivent subir une traversée, ou quand ils ont à craindre l'humidité, on les place dans une caisse hermétiquement fermée et doublée à l'intérieur d'une toile goudronnée. Pour doubler ainsi la caisse, on prend un morceau de toile de la grandeur voulue, enduit de goudron, on l'expose devant un feu de paille jusqu'à ce que le goudron soit bien amolli, on applique ensuite la surface goudronnée contre le bois à l'intérieur de la caisse, en ayant soin de bien tendre la toile et de la bien appuyer contre les planches, auxquelles le goudron s'attache à mesure qu'il durcit.

La première condition d'un bon *emballage* est de placer les objets et de les entourer de telle façon qu'ils soient étroitement maintenus sans être serrés, de telle sorte qu'ils ne subissent aucune pression, aucun frottement, ni le contre-coup d'aucun choc. A cet effet, quand les objets sont tant soit peu fragiles, on les bourre d'abord de paille, quelquefois de seiure ou de chiffons, s'ils sont creux ; puis on les couche ou on les place sur un lit de paille ou de bandes de papier découpées comme des copeaux. Quand on emballe des glaces ou des cristaux, on les enveloppe soigneusement dans des couvertures de laine, afin d'éviter les rayures et d'amortir les chocs. Pour les meubles, la caisse à claire-voie suffit, il en est même qu'on emballe tout simplement en les entourant d'un matelas de paille et en enveloppant le tout dans une toile dite *toile d'emballage*, dont on coud les bords ensemble avec du gros fil de chanvre, après l'avoir préalablement tendue en tous les sens. Mais cet *emballage* présente toujours de grands risques. Si bien emballés que soient certains meubles, tels qu'un fauteuil, un canapé, ils ont plus d'une chance d'être détériorés pendant le voyage, s'ils ne sont placés dans une caisse à claire-voie.

Plus les marchandises qu'on emballe sont lourdes, plus, on le comprend, le bois des caisses doit être fort. C'est ainsi que les caractères d'imprimerie sont envoyés dans de petites caisses de peuplier dont le bois a une épaisseur d'au moins $0^m,018$, et cerclées avec des bandes de tôle. Pourtant, si les objets, même très-lourds, ont par eux-mêmes assez de consistance, on peut les emballer dans des caisses légères, mais munies de solides traverses.

Suivant la nature des objets emballés, on imprime sur la caisse, à l'aide de caractères découpés dans de petites plaques de cuivre minces, les mots : *fragile ou très-fragile*, et *dessus, haut* et *bas*, s'il est important que la caisse ne soit pas renversée. On indique même parfois de cette manière les objets renfermés dans l'*emballage* : tels sont les cristaux, glaces, porcelaines, etc. Les administrations de roulage ou de chemins de fer ne sont responsables qu'autant que la déclaration de la nature de l'objet emballé a été faite et qu'elle est indiquée sur l'emballage.

Autrefois la corporation des emballeurs était soumise aux douanes, et la douane se chargeait de faire dessiner sur les caisses des mains, des vases ou autres objets indiquant la fragilité du contenu des caisses et le soin qu'on en devait prendre.

EMBALLE s. f. (an-ba-le). Argot. Embarras, manière prétentieuse, affectée : *Faire ses* EMBALLES.

— Mar. Nom que l'on donne, dans la Méditerranée, à certains vents soufflant périodiquement pendant l'été.

EMBALLÉ, ÉE (an-ba-lé) part. passé du v. Emballer. Empaqueté : *Les tabacs sont, comme tous les produits exotiques,* EMBALLÉS *de bois, de toile ou de jonc, suivant que le pays d'où ils sont envoyés produit à meilleur marché ces divers modes d'emballage.* (E. Bourdelin.)

— Fam. Mis en voiture ; congédié : *Une fois les trois amis* EMBALLÉS *dans leur fiacre, je repris le chemin de la maison.* (Balz.) *L'un des valets de pied de l'hôtel, refermant brusquement la porte du vestibule après le départ de notre maîtresse, s'écria brutalement :* EMBALLÉE! (E. Sue.)

— Pop. Enfoncé, coulé, perdu, trompé, enjôlé ; s'emploie surtout interjectivement : EMBALLÉ! *un coup de bourse a fait l'affaire.* EMBALLÉ! *il m'a cru sur parole.*

— Argot. Arrêté, mis en prison.

EMBALLER v. a. ou tr. (an-ba-lé — de *en* et de *balle* ; d'autres font venir ce mot du gr. *emballein*, jeter dans, mettre). Placer dans une caisse, dans une balle, empaqueter pour transporter : EMBALLER *des livres, des marchandises. On vendange le raisin de Corinthe à la même époque que tous les autres ; aussitôt cueilli, on le sèche au four, on* L'EMBALLE *et on l'expédie en Angleterre.* (E. About.)

— Fam. Mettre en voiture, accompagner jusqu'à la voiture au moment du départ ; faire partir, congédier : *Je viens d'*EMBALLER *mes visiteurs. Demain j'*EMBALLE *mon fils, qui va au collége.*

Emballer avec tous vos dieux
Flore et l'Aurore aux doigts de rose.
BÉRANGER.

— Fig. Tromper, gagner, décider par des cajoleries, des paroles captieuses : *Défiez-vous de lui, il veut vous* EMBALLER.

— S'est dit autrefois pour Avaler, engloutir.

— Absol. : *Tous les marchands* ONT *déjà* EMBALLÉ, *la foire est terminée.*

— Argot. Arrêter pour conduire en prison ; *Nous allons vous faire* EMBALLER. (V. Hugo.)

S'**emballer** v. pr. Etre emballé : *Ces marchandises ne peuvent s'*EMBALLER *facilement.*

— Fam. Monter ensemble dans une voiture où l'on est à l'étroit : *Faut-il que nous* NOUS EMBALLIONS *là dedans?*

— Se surcharger de vêtements : *Pouvez-vous* VOUS EMBALLER *ainsi par le temps qu'il fait!*

— **Antonymes.** Déballer et désemballer.

EMBALLES s. m. pl. (an-ba-le). Syn. d'EMBATTES.

EMBALLEUR s. m. (an-ba-leur — rad. *emballer*). Celui qui emballe, celui qui fait profession d'emballer les objets que l'on veut expédier ou transporter : *Faire venir des* EMBALLEURS.

— Pop. Hâbleur, trompeur, enjôleur : *Ne croyez pas ce qu'il dit, ne vous fiez pas à ses promesses, c'est un* EMBALLEUR. (Acad.)

— Adjectiv. : *Ouvrier* EMBALLEUR.

EMBALLONURE s. f. (an-ba-lon-u-re — du gr. *emballô*, j'enferme ; *oura*, queue). Mamm. Genre de petites chauves-souris, la plupart américaines, caractérisé par une queue renfermée dans la membrane interfémorale : *L'*EMBALLONURE *montagnarde a une odeur extrêmement forte et désagréable ; elle se suspend aux rochers ombragés et humides.* (V. Meunier.)

EMBALLOTTER v. a. ou tr. (an-ba-lo-té — de *en*, et de *ballot*). Mettre en ballot : EMBALLOTTER *des marchandises.* ‖ Vieux mot.

EMBALSEMÉ, ÉE adj. (an-bal-ze-mé). Forme ancienne du mot EMBAUMÉ.

EMBANDÉ, ÉE (an-ban-dé) part. passé du v. Embander. Enveloppé de bandes : *Infaillablement un enfant dont le corps et les bras sont libres pleurera moins que l'enfant* EMBANDÉ *dans son maillot.* (J.-J. Rouss.)

EMBANDER v. a. ou tr. (an-ban-dé — de *en*, et de *bande*). Envelopper de bandes : *L'usage d'*EMBANDER *les enfants existe encore en beaucoup d'endroits.*

EMBANQUÉ, ÉE (an-ban-ké) part. passé du v. Embanquer. Mar. Qui est arrivé sur un banc, particulièrement sur celui de Terre-Neuve : *Navire* EMBANQUÉ.

— Techn. *Canons embanqués*, Canons d'organsin passés au centre.

EMBANQUER v. a. ou tr. (an-ban-ké — de *en*, et de *banc*). Techn. Passer au centre les canons de l'organsin, lorsqu'on se dispose à ourdir : EMBANQUER *les canons.*

— v. n. ou intr. Mar. Arrriver sur un banc, particulièrement sur celui de Terre-Neuve.

S'**embanquer** v. pr. Techn. Etre embanqué : *Les canons d'organsin doivent d'abord* S'EMBANQUER.

EMBAPHION s. m. (ain-ba-fi-on — m. gr. qui désigne une sorte d'écuelle). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères formé aux dépens des akis, et dont l'espèce type a été trouvée à Arkansas, dans la région des montagnes Rocheuses.

EMBARBE s. f. (em-bar-be — de *en* et de *barbe*). Techn. Nom que les tisseurs donnent à des ficelles servant à maintenir les cordes du semple qui ont été prises lors de la lecture de la carte.

EMBARBÉ, ÉE (an-bar-bé) part. passé du v. Embarber. Qui a de la barbe : *Menton copieusement* EMBARBÉ. *Femme* EMBARBÉE *comme un homme.*

EMBARBER v. a. ou tr. (en-bar-bé — de *en* et de *barbe*). Mettre une barbe à : EMBARBER *un masque.*

S'**embarber** v. pr. Se mettre une barbe : S'EMBARBER *pour se déguiser.*

EMBARBOTTER (S') v. pron. Fam. S'embrouiller, perdre le fil de son discours : *Va donc, et ne* T'EMBARBOTTE *pas comme tout à l'heure.* (Théaulon et Bayard.)

EMBARBOUILLÉ, ÉE (an-bar-bou-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Embarbouiller. Qui est fort barbouillé : *Enfant* EMBARBOUILLÉ *de confitures.*

— Fig. Troublé, qui a perdu le fil de son discours : *Je suis* EMBARBOUILLÉ, *je ne sais plus où j'en suis.*

EMBARBOUILLER v. a. ou tr. (an-bar-bou-llé ; *ll* mll. — de *en*, et de *barbouiller*). Barbouiller beaucoup : EMBARBOUILLER *ses mains et son visage.*

— Fig. Troubler, embrouiller, faire perdre le fil de ses idées à : *Taisez-vous, ne m'*EMBARBOUILLEZ *pas.*

S'**embarbouiller** v. pron. Se barbouiller beaucoup : S'EMBARBOUILLER *en mangeant.*

— Embarbouiller à soi : *La corbeille était ouverte et remplie d'un gros gars d'environ un an, assis sur un coussin et s'essayant à manger des guignes noires, dont il se* EMBARBOUILLAIT *tout le museau.* (G. Sand.)

— Fig. S'embarrasser : *Les conférences continuaient à Rastadt ; Villarss'y* EMBARBOUILLA *si mal qu'il fallut le désavouer.* (Saint-Simon.) *Enfin, reprit Pinot, ne* NOUS EMBARBOUILLONS *pas dans les métaphores.* (Balz.)

EMBARCADÈRE s. m. (an-bar-ka-dè-re — espagn. *embarcadero*, mot formé de *embarcar*, embarquer, et qui désigna d'abord des ports d'embarquement situés dans le voisinage de grandes villes qui n'en possédaient pas elles-mêmes). Mar. Môle, jetée, appontements construits pour faciliter l'embarquement des marchandises : *Au moment où part un navire, l'*EMBARCADÈRE *est encombré de parents, d'amis, de curieux.* (Balz.) ‖ Lieu de départ et d'arrivée des bateaux qui font le service des voyageurs.

— Constr. Pente de blocage ou série de marches qui permettent de descendre jusqu'au bord d'un étang ou d'une pièce d'eau.

— Chem. de fer. Endroit où l'on charge et l'on décharge des voyageurs et des marchandises. ‖ Ce mot, qui n'est guère juste, puisqu'il n'indique que seule des deux opérations qui se font aux lieux qu'il désigne, commence à être abandonné ; on lui préfère le mot *gare*, qui est moins juste encore, puisqu'il ne désigne aucune de ces deux opérations.

— **Antonymes.** Débarcadère.

— **Encycl.** Dans les chemins de fer, on donne le nom d'*embarcadère* à la partie des gares ou stations où se réunissent les voyageurs pour monter dans les voitures, ainsi qu'aux quais couverts où descendent ou les marchandises sont arrimées à hauteur du plancher des wagons pour en faciliter le chargement. Les *embarcadères* à voyageurs sont pourvus de bureaux pour la distribution des billets, pour l'inscription des bagages et des marchandises dites de messageries, et de salles d'attente pour les voyageurs. Ces salles, qu'en France on tient fermées en attendant l'heure du départ, ont ouverture sur un trottoir qui, à proprement parler, forme pour les voyageurs un quai d'embarquement. Ce trottoir atteint parfois une longueur considérable ; il est surélevé au-dessus de la voie, et permet aux voyageurs de monter facilement dans les voitures. En Angleterre, les salles d'attente sont très-petites, et souvent peuvent à peine contenir les voyageurs d'un convoi ; en revanche, les trottoirs sont fort larges et toujours couverts. Lorsque les voyageurs ne sont pas en très-grand nombre, il leur est loisible de s'y promener jusqu'au moment du départ, ou d'entrer dans les voitures. Souvent on interdit au public de gêner les employés dans leurs fonctions. Des deux modes adoptés pour l'embarquement des voyageurs, M. Perdonnet préfère le mode anglais ; il est d'avis, et nous nous rangeons à son opinion, qu'il faut laisser les voyageurs pénétrer librement à toute heure dans l'*embarcadère*, et ne pas oublier que l'ennui de l'attente est l'un des plus grands inconvénients des voyages.

Les *embarcadères* à marchandises sont des quais de maçonnerie couverts ou découverts, pourvus à la divulgation de faits que la puissance qui jette l'*embargo* est intéressée à tenir secrets. De ce nombre sont les préparatifs d'une expédition, une révolte, la mort du souverain, etc.

On confond souvent l'*embargo* avec l'*angarie* et l'*arrêt par ordre de puissance* ou *arrêt de prince*. Si ces différentes dispositions, qui peuvent être prises par le gouvernement d'un pays à l'égard des bâtiments de commerce, ont un point commun de ressemblance : les entraves apportées à la liberté commerciale, elles présentent des dissemblances qu'nous allons essayer d'indiquer.

Contrairement à l'*embargo*, qui n'exige des vaisseaux arrêtés dans les ports aucun service actif, l'*angarie* frappe de réquisition les bâtiments étrangers actuellement amarrés en rade, leur impose, moyennant salaire il est vrai, ce qui ne détruit pas le caractère arbitraire de la mesure, des services de guerre tels que transports de troupes, d'armes et de munitions. De plus, l'*angarie* frappe tous les navires, tandis que l'*embargo* ne s'exerce le plus souvent qu'à titre de représailles.

L'*arrêt par ordre de puissance* ou *arrêt de prince* consiste, bien que la paix ne soit pas troublée, à saisir, pour cause de nécessité publique, un bâtiment, soit qu'il reste encore sur l'ancre dans le port, soit qu'il ait gagné la mer. Comme on le voit, cette disposition peut avoir pour effet d'interrompre un voyage commencé. L'*arrêt de prince* peut provenir aussi bien du gouvernement des navires arrêtés que d'un gouvernement étranger.

L'*embargo*, l'*angarie* et l'*arrêt de prince* sont des mesures condamnées par la justice et le droit des nations. Aussi les voit-on abandonnées par les gouvernements qui marchent au premier rang dans la voie de la civilisation et du progrès. Pendant les guerres récentes de Crimée et d'Italie, aucune des puissances intéressées dans la lutte n'a eu recours à l'*embargo*. A la veille de commencer les hostilités contre la Russie, l'Angleterre et la France ont donné aux navires russes le temps de rapatrier. En 1859, la France a agi de même à l'égard de l'Autriche. Il est vrai de dire que si l'Angleterre et la France avaient cru devoir, dans les circonstances que nous venons de citer, renoncer à appliquer des dispositions injustes et immorales, ces deux nations en avaient fait usage les années précédentes. Le 14 janvier 1801, l'Angleterre mit l'*embargo* sur les navires danois, suédois et russes qui se trouvaient dans les ports de la Grande-Bretagne, et ces navires ne purent en sortir qu'à la suite de la convention maritime de 1801. Le 7 novembre 1832, la France arrêta dans ses ports les vaisseaux hollandais, qu'elle y retint jusqu'après la prise de la citadelle d'Anvers.

Aujourd'hui, en cas de déclaration de guerre, il est d'un usage à peu près universellement suivi de laisser aux navires qui vont devenir ennemis le temps nécessaire pour se retirer et emporter les biens et les effets qui leur appartiennent. En 1870, au moment d'ouvrir la campagne contre la Prusse, la France a accordé un délai suffisant pour que les navires prussiens pussent regagner leurs ports d'attache. C'est là un acte de toute justice ; car, bien qu'il soit commandé par l'intérêt politique, l'*embargo* n'en constitue pas moins une fortune de mer essentiellement préjudiciable aux intérêts de l'armateur du navire arrêté et des propriétaires des marchandises chargées.

A ce titre, il est un des risques maritimes que l'article 350 du Code de commerce impose aux assureurs.

EMBARILLAGE s. m. (an-ba-ri-lla-je ; *ll* mll. — de *en*, et de *baril*). Action d'embariller, de mettre en barils : *L'*EMBARILLAGE *de la poudre. L'*EMBARILLAGE *des sardines.*

— **Encycl.** L'*embarillage* de la poudre est une opération délicate, qui demande beaucoup de précautions. Elle consiste à mettre dans des barils les poudres de guerre qui sont livrées aux ministères de la guerre et de la marine. Les barils qui contiennent la poudre sont eux-mêmes renfermés dans d'autres barils, appelés *chapes* ; les dimensions et les conditions de ces barils et des chapes sont de chêne ou de châtaignier, refendu et non scié. Ces bois doivent être très-sains et très-durs. Les cercles sont également de chêne ou de châtaignier blanchâtre (le rouge devant être rejeté) et dépouillé de l'écorce. Le nombre des cercles est, en général, de huit pour les barils, et de neuf pour les chapes.

Les dimensions réglementaires des barils, qui ont une contenance de 50 kil. ou 100 kil., sont données par le tableau suivant :

DIMENSIONS. (*Décision ministérielle du 23 mai 1851.*)	BARILS		CHAPES	
	DE 100 KIL.	DE 50 KIL.	DE 100 KIL.	DE 50 KIL.
	mill.	mill.	mill.	mill.
Longueur totale extérieure.	630	630	750	750
Distance intérieure entre les jables. . . .	540	540	660	660
Diamètre extérieur au bouge.	570	420	630	480
Diamètre extérieur aux bouts.	510	360	580	430
Epaisseur des douves au bouge.	13 à 14	12 à 13	14 à 15	13 à 14
Epaisseur des douves aux bouts.	15 à 17	14 à 16	16 à 18	15 à 17
Epaisseur des fonds.	14 à 15	13 à 14	15 à 16	14 à 15

EMBARILLÉ, ÉE (an-ba-ri-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Embariller. Mis en baril : *Poudre* EMBARILLÉE.

EMBARILLER v. a. ou tr. (an-ba-ri-llé ; *ll* mll. — de *en*, et de *baril*). Mettre dans des barils : EMBARILLER *de la poudre.* EMBARILLER *des sardines.*

EMBARQUÉ, ÉE (an-bar-ké) part. passé du v. Embarquer. Mis dans un navire, dans une barque : *Matelots* EMBARQUÉS. *Troupes* EMBARQUÉES. *Vivres* EMBARQUÉS. *Marchandises* EMBARQUÉES.

— Fam. Parti, monté en voiture : *Etre* EMBARQUÉ *pour Paris. Etre* EMBARQUÉS *dans une patache.*

— Fig. Engagé, lancé : *Etre* EMBARQUÉ *dans une triste affaire. Etre* EMBARQUÉ *dans un long discours. Je suis* EMBARQUÉS *dans la vie sans mon consentement ; il faut que j'en sorte, cela m'assomme.* (Mme de Sév.) *Voilà votre fils* EMBARQUÉ *dans une aventure qui va vous donner bien du chagrin.* (Diderot.)

Ne me serais-je pas un peu trop engagée?
Je le crains ; cependant l'affaire est *embarquée*.
LA CHAUSSÉE.

EMBARQUEMENT s. m. (an-bar-ke-man — rad. *embarquer*). Action de s'embarquer ou d'embarquer. L'EMBARQUEMENT *des troupes, des passagers ; des chevaux, du matériel de guerre, des marchandises.* ‖ Inscription d'un marin sur le rôle d'équipage, d'un passager sur le registre de bord. ‖ Service des marins à bord : *Ces hommes ont deux ans d'*EMBARQUEMENT.

— Frais de transport par mer : *Payer cinq cents francs d'*EMBARQUEMENT.

— Fig. Action de s'engager dans quelque affaire :

Gardons-nous *des embarquements*
Où le repos du cœur fait un cruel naufrage.
SALLENTIN.

‖ Ce sens a vieilli.

— Art milit. *Troupes d'embarquement*, Troupes que l'on embarque pour aller combattre au delà des mers : *Les troupes d'*EMBARQUEMENT *descendaient vers la mer.* (Alex. Dum.)

— **Antonyme.** Débarquement.

— **Encycl.** L'*embarquement* des objets qui constituent la cargaison d'un navire est une opération longue et pénible. Dans les ports marchands munis de quais, de docks, d'appontements, le bâtiment est conduit bord à terre et on transporte les fardeaux au moyen de grues, on, à leur défaut, au moyen de caliornes dont la poulie supérieure est fixée au bout des vergues, ou mieux à l'extrémité d'un espars *ad hoc*. Quand le navire est en rade, la cargaison est conduite le long du bord, sur des chalands ; on hisse les fardeaux avec les palans de bout de vergue jusqu'à la hauteur du pont des gaillards, et on les descend à la place qu'ils doivent occuper avec les palans de tente ou les bras. Pour les premiers, on emploie une forte sangle de tresse qui passe sous le ventre de l'animal et dont les extrémités, munies de fortes bagues de fer, sont capelées dans la croc de la poulie inférieure des caliornes. Rien de curieux comme la mine de l'animal ainsi suspendu dans le vide. On doit prendre les plus grandes précautions au moment où ses pieds portent sur le pont ; le cheval surpris se débat, se cabre, brise tout ce qui le gêne et le retient, si on n'a le soin de le débarrasser au plus vite de tout l'appareil qui a servi à l'embarquer. Pour les bœufs, on n'use pas de tant de précautions ; on les élingue par sous les cornes et on les hisse ainsi verticalement.

Rien n'égale la confusion et le tumulte qui règnent à bord d'un vaisseau sur lequel on embarque des troupes de terre. Qu'on se figure deux mille soldats encombrant le pont, les batteries, dans lesquelles courent, en outre, les neuf cents hommes du bord, préparant l'appareillage. Le matelot, gêné dans son travail, crie, jure, peste contre le *cabillot*, le *pouce-caillou*x, qui, ne comprenant rien à tous ces objets nouveaux, regarde tout ébahi, essaye de se ranger, court à droite, à gauche, et ne réussit le plus souvent qu'à embarrasser davantage. Au milieu de la cohue, les officiers vont et viennent, faisant l'appel de leurs hommes, ou cherchant à se caser eux-mêmes, chose souvent fort difficile. Malgré toutes ces difficultés, dans les occasions pressantes, l'*embarquement* d'un régiment s'opère avec une rapidité relative fort grande. En 1859, l'*Algésiras*, le *Redoutable*, la *Bretagne*, etc., qui transportaient nos troupes de Toulon à Gênes, embarquaient 2,500 hommes, avec les chevaux et les bagages, en moins de deux heures.

Embarquement pour Cythère (L'), chef-d'œuvre de Watteau ; musée du Louvre. Près d'un terme de Vénus, auquel sont suspendus un arc, un carquois et des fleurs, un jeune homme, un pèlerin de Cythère, ayant à ses pieds un bourdon, est à genoux devant une jeune femme qu'il invite à s'embarquer avec lui pour le doux voyage. La belle se fait un peu prier ; elle baisse la tête et joue de l'éventail ; un Amour, assis près d'elle sur son carquois, la tire par le bas de sa robe ; le fripon a recouvert ses épaules d'une cape noire, pour se donner un air de gravité. Vers le milieu de la composition, un amoureux relève, en la tenant par les deux mains, son amoureuse assise sur le gazon ; un autre enlace la taille de sa maîtresse ; ces deux couples, qu'escorte un petit chien, se hâtent de rejoindre d'autres pèlerins qui se dirigent, à gauche, vers une barque dorée et ornée de fleurs que deux autres amoureux se disposent à faire voler sur les eaux dans la direction de... Cythère. Des Amours voltigent au-dessus de cette foule empressée. Dans le fond du tableau, une rivière serpente entre des collines boisées.

Ce tableau, que Watteau peignit pour sa réception à l'Académie, en 1717, offre au plus haut degré les qualités qui distinguent le *peintre des fêtes galantes* : un dessin vif et spirituel, qui conserve un sentiment naïf de la nature au milieu d'un monde de convention, une touche délicate et moelleuse, un coloris chaud profond, harmonieux. L'*Embarquement pour Cythère* a été gravé par Tardieu, et à l'eau-forte par M. Ch. Chaplin.

Embarquement de sainte Paule pour la Palestine (L'), tableau de Claude Lorrain ; au Musée royal de Madrid. Sainte Paule, entourée d'une foule nombreuse, s'apprête à s'embarquer à bord d'un bateau que des matelots maintiennent près du quai. Un homme agenouillé et d'autres spectateurs contemplent la sainte. Le port, qui est celui d'Ostie, est entouré de riches édifices, dont quelques-uns ont le pied dans l'eau. Des navires sont à l'ancre, des barques sont en mouvement. Dans le fond, au milieu des vapeurs argentines du matin, se dessinent d'autres vaisseaux et de hautes tours. « Ce qui produit surtout un charmant effet dans cette toile, dit M. Larive (*Musées d'Espagne*), ce sont les voiles d'un premier plan diminuant de volume à mesure qu'elles s'éloignent et sur lesquelles glissent les premiers rayons du soleil. » C'est par erreur que M. Clément de Ris (*Musée de Madrid*, p. 136) a décrit ce tableau comme représentant un *Embarquement de saint Paul*. Le catalogue du musée dit que les figures sont du Bourguignon. Le tableau fut peint par Claude pour le roi d'Espagne. Il a été lithographié dans le recueil de planches publié par M. Madrazo, d'après les œuvres capitales du Musée royal.

Deux autres compositions de Claude sur le même sujet font partie, l'une de la collection du duc de Wellington, l'autre de la galerie Dulwich ; celle-ci a été payée 200 guinées à la vente Noël Desenfans, en 1802. Un tableau de Claude, inscrit dans le catalogue du Louvre sous ce titre : *Un Port de mer*, n° 227, est décrit par Smith (VIII, p. 120) comme représentant l'*Embarquement de saint Paulin*.

Embarquement de la reine de Saba (L'), chef-d'œuvre de Claude Lorrain ; à la National Gallery (Londres). A gauche s'élève le palais royal orné d'un portique d'ordre ionique, dont la reine de Saba, suivie d'un nombreux cortége, descend les degrés pour se rendre à une embarcation prête à la recevoir. De beaux ombrages séparent le palais d'autres édifices, parmi lesquels on remarque une tour qui commande l'entrée du port. Au côté opposé se dressent d'autres constructions, dont l'une est décorée de colonnes corinthiennes. De nombreux vaisseaux sont ancrés dans le port que sillonnent une foule de petites embarcations. En avant, sur le rivage, deux hommes regardent ce qui se passe, et, non loin d'eux, un jeune garçon détache un bateau. « Cette magnifique composition, dit Smith, est rendue plus admirable encore par la splendeur de la lumière, les teintes moelleuses des vapeurs matinales, la transparence des eaux légèrement ondulées. » Tout en signalant les anachronismes de costumes et d'architecture qu'offre ce tableau, M. Viardot déclare que c'est là « une de ces merveilleuses marines comme Claude seul a su les faire, seul a pu les oser. » Il ajoute : « Il serait, certes, puéril d'insister sur l'exquise et prodigieuse perfection de ce genre de peinture qui a fait dire aux Italiens, dans leurs sonnets, que Claude, comme Josué, avait arrêté le soleil. Tout homme qui a vu, avec des yeux intelligents, une œuvre de Lorrain n'a pas besoin qu'on éveille son souvenir et qu'on échauffe son enthousiasme. Je ne dirai donc qu'une chose à propos de cette *Reine de Saba* : c'est qu'il y a peut-être un tableau égal dans tout l'œuvre de Claude, mais qu'il est impossible d'en trouver un supérieur. » L'*Embarquement de la reine de Saba*, signé et daté de 1648, fut peint pour le duc de Bouillon. Il a appartenu ensuite au duc d'Albert, au chevalier Erard et à M. Angerstein.

Embarquement de sainte Ursule, chef-d'œuvre de Claude Lorrain ; à la National Gallery (Londres). Cette magnifique peinture représente un port de mer éclairé par le brillant soleil d'une matinée d'été. L'attention du spectateur se fixe tout d'abord, à droite, sur de superbes édifices, dont l'un est un portique circulaire d'ordre toscan, d'où sortent de nombreuses jeunes femmes ayant presque toutes des palmes à la main. Ce sont les onze mille vierges compagnes d'Ursule. Elles traversent un quai et descendent des degrés au bas desquels sont amarrés deux navires prêts à les recevoir. Ursule, vêtue d'une robe jaune et tenant une bannière blanche où se dessine une croix, surveille l'embarquement de ses compagnes. Cette partie de la composition présente, au loin, un riche palais, défendu par des tours carrées et orné de statues, devant lequel plusieurs vaisseaux sont à l'ancre. Plus loin encore s'élève un phare. A gauche, d'autres navires sont arrêtés devant un fort. Au premier plan, sur le quai, des matelots sont occupés à transporter des bagages. « Il est impossible, dit Smith, de donner comme elle le mérite cette splendide peinture : la richesse de la composition, l'élégance de l'architecture, l'éclat séduisant du coloris et de la dégradation magique des teintes, en font un chef-d'œuvre du maître. » L'*Embarquement de sainte Ursule* fut peint en 1646, pour le cardinal Barberini. Il a fait partie des collections John Locke, Desenfans, John Julius, Angerstein. Il a été gravé par D. Barriere (1665), par James Fittler (1782), par Henry Le Keux. Smith a décrit (VIII, n° 198) un autre *Embarquement de sainte Ursule*, par Claude. Le même sujet a inspiré d'autres artistes, notamment Memling. V. URSULE.

EMBARQUER v. a. ou tr. (an-bar-ké — de *en*, et de *barque*). Mettre, faire monter dans une barque, dans un navire ; EMBARQUER *des passagers, des troupes, du matériel.* EMBARQUER *des marchandises.*

— Par ext. Recevoir dans le navire, en parlant de l'eau qui passe par-dessus le bord : EMBARQUER *une lame, un coup de mer, un paquet de mer. Nous* EMBARQUIONS *beaucoup d'eau ; nous ne pouvions suffire à la vider aussi vite qu'elle nous envahissait.* (Lamart.)

— Fig. Emporter, prendre, avoir avec soi :